

MASTER 2

Mention : DROIT EUROPEEN
Parcours : DROIT DE L'AGRICULTURE
ET DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES



PRESENTATION DU DIPLOME

Cette spécialité du master professionnel de droit européen a pris la suite d'un DU (Diplôme d'université), fondé en 1971 et transformé en DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées) en 1989. Ce diplôme poursuit donc une tradition de formation de juristes au service du monde agricole et rural et du secteur agroalimentaire, initiée dès la fondation de l'Université Paris 1 en liaison avec les milieux professionnels.

OBJECTIFS

Le diplôme est consacré à l'étude des règles juridiques internationales, européennes et nationales applicables à l'agriculture et aux produits agricoles et agroalimentaires. Dans la mesure où ce secteur d'activité doit aujourd'hui répondre à de nouvelles exigences, l'étude des questions de santé, de respect de l'environnement et de gestion des espaces ruraux complète les enseignements classiques de droit rural.

La formation bénéficie de l'intervention de nombreux professionnels et est organisée en alternance, sous le régime de l'apprentissage ou du stage : entre les mois de septembre et de mai, les étudiants sont en entreprise ou en cabinet de lundi au mercredi et à l'Université la seconde moitié de la semaine ; après la fin des cours, ils intègrent à plein temps leurs structures professionnelles respectives. Un mercredi par mois, les étudiants travaillent avec les responsables de la formation pour l'organisation des activités pédagogiques.

CONDITIONS D'ACCES

La formation s'adresse aux étudiants issus de la première année de master en droit, mention droit européen de l'Université Paris 1. Elle peut également accueillir des étudiants d'autres mentions ou d'autres universités, françaises comme étrangères comme un M1 en droit ou équivalent (notamment : Diplôme de l'IHEDREA - Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole, Diplômes d'ingénieurs agronomes). La sélection de ces étudiants extérieurs à la mention droit européen de l'Université Paris 1 est effectuée sur dossier.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

1^{ER} SEMESTRE

- ◆ Droit européen de l'agriculture
- ◆ Droit national de l'agriculture
- ◆ Droit des affaires agricoles
- ◆ Introduction au droit de l'environnement
- ◆ Contentieux de l'agriculture
- ◆ Problèmes agricoles contemporains 1

- ◆ Droit de la propriété intellectuelle
- ◆ Langue (anglais)

2ND SEMESTRE

- ◆ Droit européen de l'agriculture
- ◆ Droit national de l'agriculture
- ◆ Droit international de l'agriculture
- ◆ Droit et contentieux de la politique agricole commune
- ◆ Problèmes agricoles contemporains 2
- ◆ Droit agricole des affaires
- ◆ Droit économique agricole

DEBOUCHES

SECTEUR PRIVE :

- ◆ Syndicats et groupements professionnels et interprofessionnels
- ◆ Coopératives
- ◆ Services juridiques de l'industrie agroalimentaire
- ◆ Barreau
- ◆ Notariat
- ◆ Centres de gestion
- ◆ Cabinets d'expertise foncière

SECTEUR PUBLIC

- ◆ Ministère de l'agriculture
- ◆ Chambres d'agriculture
- ◆ Institutions internationales et européennes

CANDIDATURES 2022-2023

- ◆ Dépôt dossier sur la plateforme eCandidat Paris 1
- ◆ Date de candidature: du 11 mars au 5 mai 2024

MASTER 2 Mention DROIT EUROPEEN Parcours DROIT DE L'AGRICULTURE ET DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Isabelle PINGEL

Bâtiment B – 3^{ème} étage
1 rue de la Glacière, 75013 Paris
E-mail : M2-dafaa.iec.eds@univ-paris1.fr
Tél. : +33 1 87 02 50 46

Mention Droit européen, Parcours M2 (P) Droit de l'agriculture et des filières agroalimentaires (MPG503)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE 1 : Enseignements fondamentaux				10	10
Cours obligatoire	<i>Droit européen de l'agriculture</i>	24	0	5	5
Cours obligatoire	<i>Droit national de l'agriculture</i>	24	0	5	5
UE 2 : Enseignements spécialisés				20	20
Cours obligatoire	<i>Droit des affaires agricoles</i>	24	0	4	4
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit de l'environnement</i>	12	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Contentieux de l'agriculture</i>	12	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Problèmes agricoles contemporains 1</i>	24	0	4	4
Cours obligatoire	<i>Droit de la propriété intellectuelle</i>	24	0	4	4
Cours obligatoire	<i>Langue (anglais ou allemand)</i>	0	18	4	4
Bonification	<i>Langue</i>				
	<i>Expérience en milieu professionnel*</i>			VAL	VAL
Total		144	18		30
Volume horaire étudiant		162			
Semestre 4					
UE 1 : Enseignements fondamentaux				12	12
Cours obligatoire	<i>Droit européen de l'agriculture</i>	24	0	4	4
Cours obligatoire	<i>Droit national de l'agriculture</i>	24	0	4	4
Cours obligatoire	<i>Droit international de l'agriculture</i>	24	0	4	4
UE 2 : Enseignements spécialisés				7	7
Cours obligatoire	<i>Droit et contentieux de la politique agricole commune</i>	24	0	4	4
Cours obligatoire	<i>Problèmes agricoles contemporains 2</i>	12	0	1	1
Cours obligatoire	<i>Droit agricole des affaires</i>	24	0	1	1
Cours obligatoire	<i>Droit économique agricole</i>	24	0	1	1
Bonification	<i>Langue</i>				
UE 3 : Apprentissage et stage				10	10
	<i>Apprentissage et stage</i>	0	0	10	10
Total		156	0		29
Volume horaire étudiant		156			
Volume horaire – organisation et tenue d'activités pédagogiques		87			
Total annuel		387	18		59
		405			